

Catégorie : REGLEMENTAIRE
Nom du document : PROGRAMME_BDC_24H



Date de mise à jour : 29/09/2023
Auteur : V. Pivert

PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES – 24 heures

Action de bilan de compétences réalisées selon les articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail. Parcours concourant au développement des compétences.

L'objectif professionnel visé : à l'issue de l'action le bénéficiaire sera en capacité de définir et de communiquer son projet professionnel et de rédiger le plan d'action associé.

| Phases | Séquences | Objectifs | Livrables | Durée |
|---------------------------|--|--|---|-----------|
| Phase préliminaire | Compréhension du besoin. | Analyse et contractualisation de la demande. Analyse du parcours professionnel. | Objectifs et modalités de mise en œuvre du bilan de compétences. Récit de vie. | 2 heures. |
| Investigation | Etude de la personnalité au travail. | Définition de son mode de fonctionnement préférentiel. | Tests de personnalité et de motivation. Autoportrait. | 4 heures. |
| | Etude de l'expérience professionnelle. | Description des missions, responsabilités et résultats obtenus. | Mode de fonctionnement préférentiel. Environnement professionnel recherché. | 8 heures. |
| | Etude des réalisations significatives. | Identification des compétences développées. | | |
| Conclusion | Définition du projet professionnel. | Identification du projet professionnel et de sa faisabilité. Ecriture du plan d'actions qui permettra de réaliser le projet défini. | Projet professionnel. Plan d'actions. | 6 heures. |
| | Justification du projet professionnel. | Travailler sa communication pour pouvoir « vendre » son projet professionnel et convaincre. | CV et profil LinkedIn. Présentation (courte et longue). | 4 heures. |

Durée : 24 heures réparties en 10 séances sur 3 à 6 mois.

Public : tout public.

Prérequis : aucun.

Tarif : 2200€ (tarif exonéré de TVA selon l'article 261.4.a du CGI).



Cette action est éligible au CPF selon le Décret n° 2018-1338 du 28 décembre 2018 relatif aux formations éligibles au titre du compte personnel de formation.

Modes d'animation :

- Entretiens en face à face en présentiel ou en distanciel synchrone.
- Travail personnel, sous supervision du consultant, entre les séances.

Modalités d'évaluation :

- Qualité des exercices rendus par les stagiaires au cours de la formation.
- Evaluation à chaud et à 6 mois.
- Remise d'une synthèse.

Indicateurs de résultat pour le 1er trimestre 2023 :

- Le taux de satisfaction global : *(indicateur en cours de calcul)*
- Nombre de personnes accompagnées : *(indicateur en cours de calcul)*
- Taux d'abandon : *(indicateur en cours de calcul)*

Formateur : Véronique Pivert

Information et inscription :

Mail : veronique.pivert@outlook.fr

Tél. : 06.17.49.72.02

Délai d'accès au bilan : 15 jours à partir de la demande.

Accessibilité à la formation :

Si vous avez besoin d'adaptations ou de compensations au regard de vos apprentissages, merci de contacter notre référent handicap, Véronique Pivert : veronique.pivert@outlook.fr

EI - Véronique PIVERT – VIVENTIA

34, rue Felix Lemoine 44300 NANTES - Téléphone : 06.17.49.72.02 – Mail : contact@viventia.fr

Siret : 910 725 639 00017 – APE : 7022Z - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52 44 09836 44 auprès du préfet de région de Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Certificat QUALIOPi N° 493183